RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 3A180F1E-B0A0-4E5F-A30E-97870083542A

**ABACO INVEST**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 29 Chemin de la Combe Des Cavaliers,**
**84160 LOURMARIN**
**899 661 193 RCS AVIGNON**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**
**DU 29 JUILLET 2025**

L'an deux milel vingt-cinq,
Le 29 juillet,
A 9 heures,

La Société LUB INVEST, au capital de 3 980 euros, ayant son siège social 29 chemin de la Combe des Cavaliers, 84160 LOURMARIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 899 227 250, représentée par Monsieur Thierry FLYPO,

Associé Unique de la société ABACO INVEST,

**A pris les décisions suivantes relatives :**

- au changement de la dénomination sociale,
- à la modification de l'objet social,
- à la mise à jour corrélative des articles 2 et 3 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

## PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier sa dénomination sociale, à compter de ce jour, qui devient « ABACO ».

## DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- La réalisation d'audits énergétiques, diagnostics immobiliers, ainsi que toutes études ou analyses visant à évaluer la performance énergétique de bâtiments, installations ou équipements ;
- L'activité d'expertise, de conseil et d'assistance technique dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et de l'efficacité énergétique ;
- L'activité d'apporteur d'affaires et de mise en relation commerciale dans les secteurs précités ;
- La fourniture de prestations de services, notamment administratives, commerciales, techniques ou logistiques, en lien avec les audits énergétiques et les missions d'expertise.

## TROISIÈME DÉCISION

En conséquence des décisions précédentes, l'Associée Unique décide de modifier les articles 2 et 3 des statuts de la manière suivante :

Docusign Envelope ID: 3A180F1E-B0A0-4E5F-A30E-97870083542A

« ***ARTICLE 2 - OBJET***

*La Société a pour objet en France et à l'étranger :*

- La réalisation d'audits énergétiques, diagnostics immobiliers, ainsi que toutes études ou analyses visant à évaluer la performance énergétique de bâtiments, installations ou équipements ;
- L'activité d'expertise, de conseil et d'assistance technique dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et de l'efficacité énergétique ;
- L'activité d'apporteur d'affaires et de mise en relation commerciale dans les secteurs précités ;
- La fourniture de prestations de services, notamment administratives, commerciales, techniques ou logistiques, en lien avec les audits énergétiques et les missions d'expertise ;
- Le négoce de tous biens immobiliers : achat, vente et rénovation d'immeuble en vue de la revente ;
- Toute opération industrielles et commerciales se rapportant à :
  - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
  - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
  - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

« **ARTICLE 3 - DÉNOMINATION**

La dénomination de la Société est : **ABACO** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**QUATRIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Pour la société LUB INVEST

